

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

CU-482-2 COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Le Conseil de l'Université nomme M. Michel Plessis-Bélair, en vertu de l'alinéa g) de l'article 8 de la Charte, membre du Conseil de l'Université pour un mandat de quatre ans, à compter du 3 novembre 2003 et jusqu'au 31 mai 2007.

CU-482-3 CONDITIONS DE FIN DE MANDAT DES OFFICIERS GÉNÉRAUX

Le Conseil de l'Université modifie l'article 5.2 de la *Politique relative aux conditions de travail des officiers généraux de l'Université de Montréal* afin qu'il se lise comme suit :

L'officier général ayant un lien d'emploi permanent avec l'Université et qui démissionne de l'Université à la fin de son mandat, reçoit une indemnité égale au traitement annuel qu'il recevait à titre d'officier général à la fin de son mandat.

CU-482-4 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Conseil de l'Université renouvelle le mandat du secrétaire général, M. Michel Lespérance, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 août 2005.

CU-482-7 MANDAT DU VÉRIFICATEUR INTERNE

Le Conseil de l'Université adopte les modalités d'exercice du mandat du vérificateur interne, selon le document A-2/482^e/574 déposé aux archives.

CU-482-9 RÈGLEMENT SUR L'HONORARIAT ET L'ÉMÉRITAT

Le Conseil de l'Université modifie le *Règlement sur l'honorariat et l'éméritat*, selon le document A-2/482^e/576.1 déposé aux archives.

CU-482-10 CRÉATION DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES

Le Conseil de l'Université crée le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, selon le document A-2/482^e/577.1 déposé aux archives.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

CU-482-11 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION D'ANIMAUX EN
RECHERCHE ET EN ENSEIGNEMENT

Le Conseil de l'Université adopte la *Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement*, selon le document A-2/482^o/578.1 déposé aux archives.

CU-482-12 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ACHATS ET PLACEMENTS
SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le Conseil de l'Université adopte la *Déclaration de principes aux fins des achats et des placements responsables* et les recommandations du Groupe de travail, selon le document A-2/479^o/572.1 déposé aux archives.

CU-482-13 ATTRIBUTIONS DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université

1. accorde la permanence aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/482^o/584.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites dans le document A-2/482^o/584.1.1 déposé aux archives;
2. n'accorde pas la permanence à la personne dont le nom paraît au document A-2/482^o/585.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite dans le document A-2/482^o/585.1.1 déposé aux archives.

CU-482-14.1 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT DE LA FACULTÉ DE
MÉDECINE

Le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de directeurs de département de la Faculté de médecine.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de chirurgie

BEAUCHAMP, M. Gilles : rétroactivement au 1^{er} juin 2003 et pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

Département de psychiatrie

PALARDY, M. Sylvain : rétroactivement au 1^{er} juin 2003 et pour un deuxième mandat échéant le 31 mai 2007.

CU-482-14.2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil de l'Université nomme Mme Louise Roy membre du Comité exécutif, pour un mandat d'une durée équivalente à celle de son mandat au Conseil de l'Université.

CU-482-14.3 NOMINATION DE MEMBRES ET D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Conseil de l'Université nomme

1. nomme Mme Sylvie Lalande et M. Robert Panet-Raymond membres du Comité de vérification pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007, mais ne dépassant pas la durée de leur mandat au Conseil;
2. désigne M. Robert Panet-Raymond président du Comité de vérification pour la durée de son mandat

CU-482-14.4 NOMINATION DE MEMBRES ET D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ DES FINANCES

Le Conseil de l'Université nomme

1. nomme membre du Comité des finances, M. Claude Manzagol à titre de membre parmi les membres du Conseil nommés par l'Assemblée universitaire pour un premier mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007, mais ne dépassant pas son mandat au Conseil;
2. nomme membres du Comité des finances, MM. Robert Dutton, Michel Plessis-Bélair et Mme Louise Roy à titre de membres nommés parmi les autres membres du Conseil pour un premier mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007, mais ne dépassant pas leur mandat au Conseil;
3. confie au comité le soin de se désigner un président et d'en informer le Conseil.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

CU-482-14.5 NOMINATION DE MEMBRES ET D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ DES PROMOTIONS

Le Conseil de l'Université

1. nomme M. Marc Gold, membre du Conseil, membre et président au Comité des promotions pour la durée de la présente année universitaire;
2. nomme les personnes suivantes membres du Comité des promotions pour la durée de la présente année universitaire :
 - M. Claude Alain, professeur titulaire au Département de kinésiologie;
 - M. André Gougoux, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine;
 - M. Marcel Lajeunesse, professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information;
 - Mme Danielle Pinard, professeure titulaire à la Faculté de droit;
 - M. Rémy Sauvé, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine.

CU-482-14.6 NOMINATION DE MEMBRES HONORAIRES

Le Conseil de l'Université nomme MM. André Bisson, Gaëtan Boucher, Fernand Daoust, Bernard Lamarre et Mme Monique Michaud membres honoraires du Conseil de l'Université de Montréal.

CU-482-15 ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Il est résolu

- . d'autoriser l'Université à emprunter immédiatement une somme de quarante-cinq millions de dollars (45 000 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 19D pour les termes, aux prix et conditions, aux taux d'intérêt et sous les garanties et modalités ci-après déterminés;
- . d'autoriser l'Université, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer des obligations Série 19D (« les obligations ») d'une valeur nominale globale de quarante-cinq millions de dollars (45 000 000 \$);

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 5 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

. que les obligations :

soient datées du 20 novembre 2003;

soient composées d'une première tranche d'une valeur nominale de 15 500 000 \$, portant intérêt au taux de 3,30 % l'an et venant à échéance le 20 novembre 2006 (les « obligations 2006 »), d'une deuxième tranche d'une valeur nominale de 7 500 000 \$, portant intérêt au taux de 4,00 % l'an et venant à échéance le 20 novembre 2008 (les « obligations 2008 »), d'une troisième tranche d'une valeur nominale de 10 500 000 \$, portant intérêt au taux de 4,35 % l'an et venant à échéance le 20 novembre 2009 (les « obligations 2009 ») et d'une quatrième tranche d'une valeur nominale globale de 11 500 000 \$, portant intérêt au taux de 5,05 % l'an et venant à échéance le 20 novembre 2013 (les « obligations 2013 »);

soient offertes en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres; chaque certificat global sera échangeable, en certaines circonstances, pour une égale valeur nominale globale d'obligations sous forme de certificats d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et comportant les caractéristiques des obligations que représentait le certificat global concerné;

portent intérêt à compter du 20 novembre 2003 au taux de 3,30 % l'an en ce qui concerne les obligations 2006, au taux de 4,00 % l'an en ce qui concerne les obligations 2008, au taux de 4,35 % l'an en ce qui concerne les obligations 2009 et au taux de 5,05 % l'an en ce qui concerne les obligations 2013, payable semestriellement le 20 mai et le 20 novembre de chaque année jusqu'au paiement intégral du capital, tout versement d'intérêt en souffrance portant intérêt au même taux que celui du certificat global concerné;

soient payables, en capital et intérêts, pour les obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat global et, soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du porteur inscrit, et pour ce qui est du paiement des intérêts semestriels, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat d'obligation;

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 6 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

ne soient pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Université, mais soient cependant achetables par elle sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode qu'elle estimera approprié, à tout prix n'excédant pas leur valeur nominale ou le prix de remboursement par anticipation, s'il en est, les intérêts courus et les frais d'achat;

- . que les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de l'Université, par l'un ou l'autre du Vice-recteur exécutif, du Directeur des finances ou du Secrétaire général, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé, gravé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;
- . de désigner Société de fiducie Computershare du Canada, société de fiducie ayant son principal établissement au Québec à Montréal, à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
- . d'approuver la désignation, faite par le ministre des Finances du Québec, agissant comme mandataire de l'Université, de M^e Marc Rochefort, de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et pour émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations et sur la validité de leur garantie;
- . d'autoriser le ministre des Finances du Québec à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
- . de prier le ministre de l'Éducation du Québec d'accorder à l'Université, au nom du gouvernement, une ou plusieurs subventions, payables sur les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts et le cas échéant, pour pourvoir au paiement des frais et des dépenses afférents à l'emprunt;
- . de constituer une fiducie d'utilité privée au bénéfice des porteurs d'obligations et de charger la société de fiducie précitée de veiller à l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie supplémentaire;
- . de garantir les obligations par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Université la subvention qui sera accordée à l'Université par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 7 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni l'Université ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances du Québec avant le 20 novembre 2006 pour 2 694 000 \$, avant le 20 novembre 2008 pour 1 570 000 \$, avant le 20 novembre 2009 pour 3 498 000 \$ et avant le 20 novembre 2013 pour 6 580 000 \$;

- . d'accepter que le produit de la vente des obligations soit remis à la société de fiducie pour être utilisé par cette dernière, pour le bénéfice de l'Université, conformément aux directives de n'importe lequel du ministre de l'Éducation du Québec, du sous-ministre ou d'un membre du personnel du ministère de l'Éducation du Québec autorisé, dans ce dernier cas, par règlement du gouvernement adopté en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Éducation* (L.R.Q., c. M-15.1);
- . d'approuver le projet de convention de fiducie supplémentaire, dont un exemplaire est soumis à cette assemblée, et d'autoriser l'un ou l'autre du Vice-recteur exécutif, du Directeur des Finances ou du Secrétaire général, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, pour et au nom de l'Université, à signer la convention de fiducie supplémentaire à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à consentir à ce que le prix de vente des obligations soit reçu par la société de fiducie et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- . d'autoriser ces mêmes personnes à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- . d'assumer, sur le produit de l'emprunt, tous les déboursés, honoraires, frais et dépenses encourus aux fins des présentes, avant comme après la présente résolution, y compris les honoraires et frais des conseillers juridiques, les honoraires initiaux de la société de fiducie et, le cas échéant, les frais d'impression de l'imprimeur pour les certificats d'obligations qui pourraient être émis en échange des certificats globaux, le tout suivant la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
- . de payer, sur les revenus courants de l'Université, les honoraires annuels de la société de fiducie en conformité de la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
- . d'autoriser l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations;

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 8 de 8

**Résolutions adoptées à la 482e séance
tenue le 3 novembre 2003**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 décembre 2003

-
- . de ratifier, sous réserve de l'octroi par le ministre de l'Éducation du Québec de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministre des Finances du Québec à titre de mandataire de l'Université,
- a) à un premier groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital et MCA Valeurs mobilières Inc. et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,67 % pour une valeur nominale de 6 000 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2006, au prix de 98,20 % pour une valeur nominale de 10 500 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2009 et au prix de 98,14 % pour une valeur nominale de 5 500 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2013 en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant;
 - b) à un deuxième groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital et MCA Valeurs mobilières Inc. et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,71 % pour une valeur nominale de 9 500 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2006, au prix de 98,14 % pour une valeur nominale de 7 500 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2008 et au prix de 98,18 % pour une valeur nominale de 6 000 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2013 avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance